



Par GENEVIÈVE GOULET, agente d'administration et de communication, Agri-Traçabilité Québec, et CATHERINE LESSARD, agronome, directrice adjointe, Recherche économique, PLQ

SimpliTRACE, un outil incontournable pour le volet traçabilité de proAction

LE 14 MARS 2016, AGRI-TRAÇABILITÉ QUÉBEC (ATQ) LANÇAIT AVEC SUCCÈS SA NOUVELLE APPLICATION WEB DE TRAÇABILITÉ. DÉVELOPPÉE POUR GÉRER LES DONNÉES DE TRAÇABILITÉ DU QUÉBEC, SIMPLITRACE EST DOTÉE D'UNE INTERFACE CONVIVIALE QUI PERMET AUX PRODUCTEURS ET INTERVENANTS D'ACCÉDER À LEUR DOSSIER ATQ EN LIGNE ET DE PRODUIRE DES DÉCLARATIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE.

Dans le cadre du volet traçabilité de proAction, la vérification du compte SimpliTRACE du producteur permet de valider les exigences de déclaration suivantes :

- Naissances d'animaux dans un délai de 45 jours suivant l'évènement ou avant que l'animal quitte la ferme, selon la première éventualité;
- Déplacements d'animaux dans les 7 jours suivant l'arrivée ou avant que l'animal quitte la ferme, selon la première éventualité;
- Désactivation des identifiants dans les 7 jours suivant l'élimination des animaux morts à la ferme ou l'exportation.

Le compte SimpliTRACE du producteur peut également être utilisé pour les registres suivants, requis par proAction :

- Registre des naissances (date de naissance, numéro d'identification de l'animal, numéro d'identification du site);
- Registre des déplacements (numéro d'identification des animaux, date d'arrivée, numéro d'identification des sites de destination et de provenance, immatriculation du transporteur);
- Registres de désactivation des identifiants pour les décès et la disposition à la ferme (pas lors de la cueillette par l'équarisseur) ou les exportations.

Accéder à son compte SimpliTRACE

Lors de la validation proAction, le producteur doit avoir accès à son dossier ATQ en ligne par un compte SimpliTRACE afin que l'agent de validation puisse vérifier les informations de traçabilité. Une copie papier du dossier est aussi acceptable. Pour ce faire, il faut s'inscrire en communiquant par téléphone

avec le Service à la clientèle d'ATQ. En s'inscrivant, le producteur obtient des codes d'accès à SimpliTRACE, c'est-à-dire un **nom d'utilisateur** et un **mot de passe**. Lors de l'inscription, il doit fournir son numéro d'intervenant ATQ ainsi qu'une adresse courriel valide.

Son dossier ATQ en ligne est disponible en tout temps. La page d'accueil de SimpliTRACE affiche une liste de liens qui permettent d'effectuer des opérations rapidement. Pour accéder à son dossier en ligne : <https://simplitrace.atq.qc.ca/login>.

Pour joindre le Service à la clientèle d'ATQ
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et
de 13 h à 16 h 30
Tél. sans frais : 1 866 270-4319

Divers modes de transmission de l'information

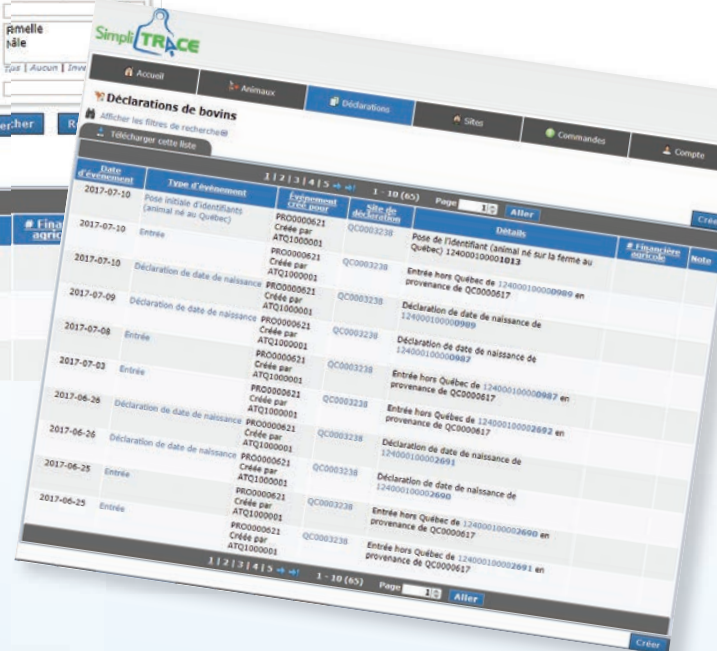
SimpliTRACE permet d'accéder au dossier de traçabilité, qui inclut toutes les données transmises à la base de données ATQ, et ce, à l'aide d'une grande variété d'outils, incluant :

- Le service à la clientèle (déclaration par téléphone ou par formulaires de déclaration)
- Les logiciels de régie de troupeaux
- Le portail internet SimpliTRACE
- L'outil SimpliTrace express, compatible avec les bâtons de lecture
- L'application SimpliTRACE mobile

Télécharger cette liste

1 2 3 4 5 → 1 - 10 (65) Page 1/2 Aller

| Date d'événement | Type d'événement | Événement créé pour | Site de déclaration | Détails | # Filtrage | Notes |
|------------------|--|---------------------------------------|---------------------|--|------------|-------|
| 2017-07-10 | Pose initiale d'identifiants (animal né au Québec) | PRO0000621 Créée par ATQ1000001 | QC0003238 | Pose de l'identifiant (animal né sur la ferme au Québec) 124000100001013 | | |
| 2017-07-10 | Entrée | PRO0000621 Créée par ATQ1000001 | QC0003238 | Entrée hors Québec de 124000100000989 en provenance de QC0000617 | | |
| 2017-07-10 | Déclaration de date de naissance | PRO0000621 Créée par ATQ1000001 | QC0003238 | Déclaration de date de naissance de 124000100000989 | | |



Faites vos déclarations de traçabilité à l'aide d'un téléphone intelligent!

Le 6 septembre dernier, ATQ a mis à la disposition des producteurs du Québec sa toute nouvelle application pour appareils mobiles de type Android. Convivial et simple à utiliser, SimpliTRACE Mobile est offert gratuitement et permet aux entreprises agricoles d'effectuer leurs déclarations de traçabilité directement à la ferme et en quelques clics seulement.

À l'aide de leur téléphone intelligent, les producteurs peuvent accéder directement à la liste complète des identifiants associés à leur dossier, réduisant ainsi les risques d'erreur de transcription. La nouvelle application permet d'effectuer tous les types de déclarations. Les informations enregistrées sont ensuite transmises à la base de données d'ATQ, dès que le téléphone intelligent a capté une connexion réseau.

SimpliTRACE Mobile est disponible pour appareils Android seulement, sur Google Play. Une version IOS (iPhone) sera disponible prochainement.

Pour en savoir plus sur SimpliTRACE, SimpliTRACE Express et SimpliTRACE Mobile ou pour visionner des tutoriels ou consulter de la documentation technique à ce sujet, visitez le site Web d'ATQ au www.atq.qc.ca.

Pour plus d'information sur le programme proAction, visitez le www.proaction.quebec.